

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 18 (1988)

Heft: 4

Rubrik: Un monument... un homme : Numa Droz (1844-1899)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

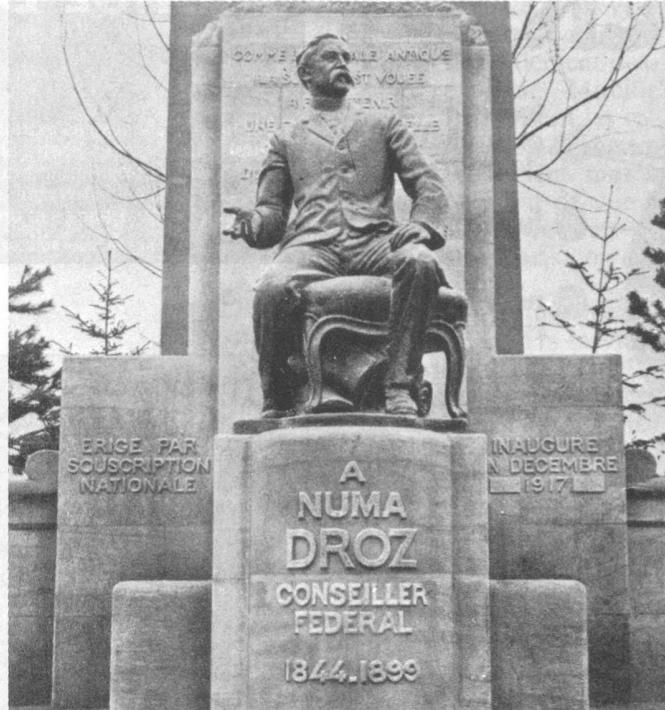
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN MONUMENT... UN HOMME



(Document fourni par la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds.)

Nous savons tout, ou presque, des hommes politiques des pays voisins. Un intérêt qui se comprend facilement et ne saurait être blâmé. On pourrait seulement souhaiter qu'il s'accompagnât d'un intérêt au moins égal pour les hommes politiques qui marquèrent notre histoire nationale à la même époque. Au XIX^e siècle, par exemple. Il est vrai que, parfois, on leur a élevé un monument ou encore donné leur nom à une rue, une place, voire à un parc mais, après ces gestes pieux, on a laissé la poussière de l'oubli s'épaissir et leur souvenir s'estomper.



On parle volontiers de tel ou tel homme... étranger qui, selon une expression consacrée, «s'est fait lui-même» oubliant de relever que chez nous Numa Droz, par exemple, s'est également «fait lui-même». La preuve? La question que certains (il faudrait écrire que beaucoup) n'ont pas de poser: «Mais qui est Numa Droz et qu'est-ce qui lui a valu d'avoir un monument?» Fils d'un petit horloger de cette Chaux-de-Fonds qui se disait, non sans un brin d'orgueil, «le plus grand village de l'Europe... et peut-être du monde», il vit le jour un 27 janvier 1844.

La vie n'était certes pas facile dans cette famille dont le père, comme tant d'autres, passait d'interminables heures à l'établi!

Le nouveau-né fut appelé Numa, un prénom beaucoup porté dans le Jura. Quand Marcelin-Eugène

Numa Droz (1844-1899)

Droz mourut de tuberculose à l'âge de 34 ans, il laissait pour tout héritage une jeune femme sans argent et... quatre enfants à élever.

Dans son «*Histoire d'un proscrit de 1792*», Numa Droz parle avec une reconnaissante tendresse de ses grands-parents des Eplatures et s'attache à décrire leur modeste intérieur: «la grande chambre avec sur la fenêtre, à gauche, un vase de fleurs... et sur le poêle de faïence peinte la cage où le canari et la femelle du chardonneret nichaient ensemble.» Ensemble! l'une des grandes préoccupations de Numa Droz devenu conseiller d'Etat puis conseiller fédéral, président de la Confédération. Oui, faire vivre ensemble Romands, Alémaniques, Romanches, Tessinois, protestants, catholiques. Il y parvint en des mo-

ments où pourtant tout menaçait de se rompre.

A 14 ans, les pauvres quittent l'école. Numa ne pense qu'à aider sa mère et à étudier. Il se croit une vocation de missionnaire. Ses rares loisirs et souvent une partie de ses nuits sont consacrés à la lecture.

Il ne sera pas missionnaire, ainsi en décide le Comité des Missions. Numa se tourne vers l'enseignement. Il prépare, seul, les examens qui le feront instituteur en 1862. Il quittera assez vite ses élèves car le Parti radical a remarqué son intelligence et lui confie la rédaction du «*National suisse*». Commence une brillante carrière: député en novembre 1869, conseiller d'Etat deux ans plus tard, puis conseiller aux Etats.

Les luttes politiques sont chaudes. Qu'on se rappelle la loi ecclésiastique neu-

châteloise, le problème de l'école populaire laïque. Au Conseil des Etats, Droz rapporte sur le recours de Mgr Mermillod, un moment vicaire apostolique de Genève, et créant ainsi un conflit entre le Vatican et la Suisse. L'habileté de Numa Droz à régler cette délicate affaire pèsera lors de son élection au Conseil fédéral, le 18 décembre 1875. Il n'a pas encore 32 ans! Parmi les multiples problèmes que Numa Droz devra résoudre, retenons plus particulièrement celui posé par Wolgemuth, cet agent allemand chargé de constituer en Suisse une véritable police secrète surveillant les réfugiés venus d'outre-Rhin. Wolgemuth est arrêté à Rheinfelden. Dès qu'il apprend la nouvelle, le chancelier du Reich, Bismarck, fulmine, parle de blocus économique, de représailles si son agent n'est pas immédiatement libéré. Notre gouvernement refuse, Bismarck ne pense pas à prendre des otages...

Il est intéressant, aujourd'hui surtout, de relire et de méditer quelques points du discours que Numa Droz prononça devant les Chambres, en mars 1888: «Un des droits les plus précieux de notre souveraineté, c'est le droit d'asile... Seulement les étrangers qui viennent sur notre sol doivent se dire qu'ils contractent des devoirs envers nous. Ils doivent non seulement respecter nos institutions mais se conduire vis-à-vis des autres pays comme nous sommes tenus de le faire.»

Au lendemain de la mort de Numa Droz, survenue le 18 décembre 1894, le «*National suisse*» lui rend cet hommage pleinement mérité: «Le peuple aimait cet enfant du peuple au cœur sensible et bon que les grandeurs n'ont point enivré.»

L.-V. D.